



Problème de succession pour un ami de nationalité française

Par **fontine30_old**, le **20/07/2007** à **18:40**

Bonjour, rnrnrnIl y a un peu plus d'un an, un ami à moi de nationalité française mais vivant au Québec est devenu l'unique héritier de la fortune de sa tante qui vivait à Paris. Il a dû changer de notaire, qui lui disait que sa tante n'avait plus un sous. Mais nous savions que ce n'était pas le cas. Depuis, il a changé de notaire et là, il lui disent qu'il reste de l'argent mais pas autant qu'il ne le pensait. Finalement, nous avons l'impression que sa fortune a été dilapidée entre temps. Il n'a pas encore rien reçu et une nouvelle notaire s'occupe du dossier. De son vivant, sa tante lui envoyait environ 10 000\$ par mois canadien. Impossible qu'elle ait été sans le sou à son décès. rnrnrnQuoi faire, quels sont les recours? Nous n'avons pratiquement pas de nouvelles de la dernière notaire. Quels sont les recours possibles? Peut-il aller à la banque de sa tante afin de voir qui aurait retiré l'argent? Doit-il poursuivre en cours? rnrnMerci de votre réponse c'est très important pour lui. rnrnrnfontine rnrnrnPS :